



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Préservation de la biodiversité:

## quel rôle pour les entreprises?



# Les bonnes pratiques pour toutes les entreprises



# Inciter les entreprises à s'engager en faveur de la biodiversité

Le 12 décembre 2019, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a réuni des entreprises pour le lancement du dispositif « Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France »<sup>1</sup>.

Cette initiative a pour objectif d'aider les entreprises à agir en faveur de la biodiversité. Elle s'adresse aux entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, qu'elles aient intégré cet enjeu dans leur stratégie depuis longtemps ou récemment.

Construite avec des réseaux d'entreprises (dont le Mouvement des entreprises de France - MEDEF, l'Association française des entreprises privées - AFEP, Entreprises pour l'environnement - EpE et l'Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise - ORÉE), des ONG environnementales et des partenaires scientifiques et institutionnels, cette initiative s'inscrit dans les mesures du Plan biodiversité présenté par le Gouvernement en juillet 2018.

Pour accompagner les entreprises dans leur démarche en faveur de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Office français de la biodiversité (OFB) souhaitent, au travers de recueils pédagogiques de bonnes pratiques d'acteurs pionniers, apporter un éclairage aux entreprises qui :



Utilisent des matières premières issues du vivant



Consomment ou gèrent du foncier



Opèrent dans le secteur financier



Interviennent dans tous les secteurs

Toutes peuvent agir en faveur de la biodiversité.

<sup>1</sup> <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/>

## POURQUOI CE RECUEIL ?

Ce recueil présente les bonnes pratiques de certaines entreprises pionnières pour la prise en compte de la biodiversité et autant de leviers d'actions potentiels que toute entreprise peut prendre en exemple, reproduire voire dépasser.

« Il n'est pas trop tard pour agir (...) si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial » a annoncé le président de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques). Avec ses quatre millions d'entreprises et ses 12 millions de salariés, le tissu économique français représente une capacité d'agir déterminante pour relever ce défi.

Ce recueil répond à une urgence stratégique pour les entreprises. En effet, pour leur intérêt propre et celui de l'humanité, elles doivent connaître les risques qu'entraîne la perte de biodiversité sur leur activité, et les opportunités de croissance que représente une biodiversité riche et sauvegardée. Toutes les entreprises sont concernées, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

## QUEL CONSTAT ?

« Les contributions apportées par la biodiversité et la nature aux populations sont notre patrimoine commun et forment le plus important 'filet de sécurité' pour la survie de l'humanité. Mais ce filet de sécurité a été étiré jusqu'à son point de rupture », a déclaré en mai 2019 Sandra Díaz, co-présidente de l'IPBES<sup>2</sup>.

Le rapport d'évaluation élaboré par 145 experts issus de 50 pays au cours des trois dernières années estime ainsi « qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité<sup>3</sup> ».

Ces chiffres sont la conséquence directe de l'activité humaine, qui a grandement contribué à l'accélération de l'effondrement de la biodiversité depuis la révolution industrielle. Selon l'IPBES, cinq facteurs participent à l'érosion de la biodiversité : les changements d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

En outre, si le lien entre la pandémie liée au coronavirus SARS-COV-2 et l'atteinte à la biodiversité ne paraît pas immédiat à première vue, un consensus scientifique existe cependant sur le rôle des pressions sur la nature dans l'augmentation de la fréquence d'épidémies de maladies infectieuses émergentes : 60 % des maladies infectieuses émergentes sont d'origine

animale, dont deux tiers issues de la faune sauvage et 30 % seraient liées à la destruction des écosystèmes naturels (changement d'usage des terres et incursion de l'homme dans les écosystèmes, notamment forestiers, au profit de l'agriculture, de l'urbanisation, et de l'exploitation minière et de la construction d'infrastructures) et à la probabilité accrue de contacts répétés avec l'homme ou les animaux domestiques qui en résulte<sup>4-5</sup>.

Face à ce constat alarmant, les gouvernements, les entreprises et les acteurs de la société civile doivent impérativement décupler leurs efforts afin de rassembler les ressources nécessaires et anticiper les risques qui, s'ils se matérialisent, pourraient avoir un effet dévastateur sur nos écosystèmes et nos sociétés.

La préservation de la biodiversité doit devenir un critère incontournable pour chaque entreprise dans ses choix de fonctionnement, pour améliorer ses performances et s'assurer d'être toujours dans le cadre de la loi, qui évolue rapidement en la matière.

Il s'agit de repenser toutes les procédures de l'entreprise, ou d'en instaurer si elles manquent, dans l'objectif de minimiser l'impact néfaste des organisations sur la biodiversité. Pour cela, l'entreprise doit s'appuyer sur ses parties prenantes (employés, experts, État...), tout comme elle peut leur servir d'exemple (clients, fournisseurs...).

<sup>2</sup> IPBES (2019), « Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère », Communiqué de presse.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> EcoHealth Alliance (2019). Infectious disease emergence and economics of altered landscape.

<sup>5</sup> S. Morand et M. Figuié (2018). Emergence of infectious diseases: Risks and issues for societies.

# CONTEXTE

Quelques chiffres pour comprendre

On estime à

**135 000**  
**MILLIARDS**  
**DE DOLLARS**

la valeur des bénéfices fournis par la biodiversité à la société (OCDE, 2019). Ces bénéfices, appelés « services écosystémiques », sont très nombreux et variés. Il s'agit par exemple de l'approvisionnement en nourriture, combustibles et matériaux, de la pollinisation, de l'épuration naturelle des eaux ou encore du stockage du carbone<sup>6</sup>.

**75%**

du milieu terrestre et

**66%**

du milieu marin sont « sévèrement altérés » par les activités humaines<sup>7</sup>.

Le taux actuel d'extinction des espèces est

**1000**  
**FOIS**

plus élevé que les taux naturels, c'est-à-dire que les taux du préanthropocène<sup>8</sup>.

**25%**

des espèces animales et végétales sont menacées d'extinction<sup>9</sup>.

La déforestation et la dégradation de la forêt sont responsables de

**20%**

des émissions de gaz à effet de serre<sup>10</sup>.

Les importations de l'Union européenne, notamment du soja pour nos élevages, participent à hauteur de

**10%**

de la déforestation mondiale<sup>11</sup>.



En France, l'augmentation des terres artificialisées représente l'équivalent de la surface

**1**  
d'

**DÉPARTEMENT**

TOUS LES

**10 ANS**

(IDDRI, 2019)

Seuls **9%**

des déchets plastiques sont recyclés dans le monde. Ces plastiques contaminent les terres, les rivières et les océans et participent donc fortement à la dégradation de la biodiversité<sup>13</sup>.



<sup>6</sup> IPBES.

<sup>7</sup> Communiqué de presse : Le dangereux déclin de la nature : un taux d'extinction des espèces "sans précédent" et qui s'accélère. (OCDE) IPBES.

<sup>8</sup> Période actuelle des temps géologiques où les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes de la planète (biosphère) et les transforment à tous les niveaux. On fait coïncider le début de l'anthropocène avec celui de la révolution industrielle, au 18<sup>ème</sup> siècle (Larousse).

<sup>9</sup> Rapport, OCDE, « Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises », 2019.

<sup>10</sup> Rapport, WWF, « Conserver les forêts pour lutter contre le changement climatique ».

<sup>11</sup> Rapport (synthèse), WWF « Déforestation importée : arrêtons de scier la branche ! Comprendre l'empreinte de la France sur la déforestation mondiale via ses importations de matières premières », 2016.

<sup>12</sup> Rapport, France Stratégie, « Objectif Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols? », 2019.

<sup>13</sup> "Production, use, and fate of all plastics ever made", Roland Geyer<sup>1</sup>, Jenna R. Jambeck et Kara Lavender Law, Science Advances 19 Jul 2017 : Vol. 3, no. 7.

# Intégrer la biodiversité dans le fonctionnement quotidien

## Une utilisation optimisée des équipements et du papier

Les activités de bureau induisent l'utilisation d'ordinateurs, de téléphones, ou d'imprimantes. Or la production, l'usage et la fin de vie des équipements électroniques ont des impacts considérables sur la biodiversité.

- Leur production requiert de nombreux métaux rares: ce qui implique l'extraction de grandes quantités de matières, et l'utilisation de dissolvants, produits hautement polluants, pour les dissocier.
- Leur usage engendre une forte consommation d'électricité. La production d'énergie est la cause de nombreux préjudices portés à la biodiversité : artificialisation des sols, ruptures de corridors écologiques, réchauffement climatique...
- Leur production requiert de nombreux métaux rares, ce qui implique l'extraction de grandes quantités de matières et l'utilisation de solvants, produits hautement polluants, pour les dissocier.

Un téléphone portable, par exemple, est constitué de 70 matériaux différents, dont certains deviennent indissociables lors de la fabrication. Son recyclage ne pourra être que très partiel, à un coût environnemental important du fait des produits toxiques utilisés pour dissocier les matières, et à un coût financier qui explique pour l'instant qu'on ne le fasse pas.

Allonger la durée de vie des équipements de bureau est le geste le plus efficace pour diminuer leurs impacts : passer de deux à quatre ans d'usage pour une tablette ou un ordinateur améliore de 50 % son bilan environnemental. En cas de panne, il faut penser à la réparation, au marché du réemploi et du matériel reconditionné et, *in fine*, au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE): choisir un téléphone portable reconditionné plutôt qu'un appareil neuf permet l'économie d'une trentaine de kilogrammes de matières premières et d'une vingtaine de kilogrammes d'émissions de CO<sub>2</sub>.

De nombreuses mesures permettent d'économiser l'électricité. Les appareils multifonctions tels que l'imprimante/photocopieur/scanneur peuvent consommer jusqu'à deux fois moins d'électricité que les trois équipements utilisés séparément, bien que le choix de ce genre d'achat ne doive pas créer de déchets d'équipements électriques et électroniques s'ils peuvent être évités. Configurer les ordinateurs pour qu'ils s'éteignent après un certain temps d'inactivité peut éviter qu'ils restent en veille toutes les nuits, etc.

Aujourd'hui encore, le papier représente 75 % des déchets de bureau. Un salarié consomme en moyenne 70 à 85 kg de papier par an, soit l'équivalent de trois ramettes par mois. Par ailleurs, le recyclage du papier par les entreprises n'est que de 20 %, contre 40 % chez les particuliers.



### POUR ÉCONOMISER LE PAPIER, ON PEUT :

- **RECENSER** les parutions non lues et se désabonner.
- **LIMITER** la communication sur support papier en faisant un usage judicieux du numérique.
- **OPTIMISER** la mise en page des documents créés pour l'impression.
- **IMPRIMER** uniquement les éléments utiles d'un document, en recto verso et/ou plusieurs pages sur une seule, sur des feuilles de brouillon.
- **RÉUTILISER** du matériel de classement qui ne sert plus (intercalaires, dossiers de rangements, ...).

On peut également opter pour du papier recyclé et porteur de labels tels que FSC, PEFC, Écolabel européen, afin de réduire l'impact sur la biodiversité (la production de papier recyclé consomme trois fois moins d'énergie et d'eau que la fabrication à partir de fibres vierges<sup>14</sup>), assurer la pérennité des ressources forestières et engendrer des bénéfices économiques et sociaux pour les travailleurs et les communautés locales. —

## Une gestion optimisée des déchets

L'entreprise peut optimiser la gestion des déchets qu'elle produit, par exemple en collectant les cartouches d'encre et de toner vides pour les faire remplir, ou dépolluer puis recycler.

La généralisation du tri sélectif et la distribution de tasses ou de gourdes aux employés, pour remplacer les gobelets à usage unique, sont des actions simples à mettre en œuvre et dont les répercussions bénéfiques peuvent être rapides et conséquentes.

## Des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement



Il est possible de s'approvisionner en produits respectueux de l'environnement pour les activités de maintenance et de nettoyage en privilégiant des labels comme l'Écolabel européen ou Écocert et en éliminant les produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

## Une restauration collective d'entreprise responsable

Les méthodes de production agricole peuvent dégrader les écosystèmes sur lesquels repose notre système alimentaire, notamment du fait de la déforestation, de la surpêche, de l'homogénéisation des paysages ou de l'utilisation intensive d'engrais chimiques de synthèse et de produits phytosanitaires. Ces pratiques engendrent une pollution des eaux, une perte de fertilité et une érosion des sols et altèrent la qualité nutritionnelle des aliments ainsi que la santé humaine.

Il est pourtant possible d'encourager des activités agricoles durables voire régénératrices pour la biodiversité. Nos choix alimentaires quotidiens ont un impact sur l'environnement, le climat et la biodiversité et sur le devenir des territoires ruraux.

<sup>14</sup> Pour plus d'informations, se référer au guide « Éco-responsable au bureau » de l'Ademe.



### QUELQUES CONSEILS POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE RESPONSABLE :

- **S'APPROVISIONNER EN PRODUITS DE SAISON** réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liées à la production. Respecter les cycles naturels de production bénéficie également à la biodiversité, en respectant ainsi les rythmes de vie de chaque espèce.
- **OPTER POUR DES PRODUITS DE PROXIMITÉ** assure leur fraîcheur et leur traçabilité. Le circuit court permet de réduire la distance parcourue et la consommation énergétique qui y est associée, et de soutenir la production agricole locale.
- **PRÉFÉRER DES PRODUITS DE QUALITÉ**, en s'appuyant par exemple sur des labels Agriculture biologique (AB) ou durable, Appellation d'origine contrôlée (AOC), Label Rouge, label MSC (*Marine Stewardship Council*) et ASC (*Aquaculture Stewardship Council*) pour la pêche et l'aquaculture durables ou encore HVE (haute valeur environnementale, certification environnementale des exploitants agricoles).
- **PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAIN ET VARIÉE** est l'occasion de renouer avec la provenance, le goût et l'histoire d'un produit ainsi que de (re)découvrir certaines variétés et d'éveiller à la spécificité du territoire.
- **PROPOSER UN REPAS VÉGÉTARIEN PAR SEMAINE**, en participant par exemple à l'initiative « Lundi Vert », initiée en 2019, qui encourage les changements dans nos comportements alimentaires en remplaçant la viande et le poisson par des options végétariennes tous les lundis.
- **ÉLIMINER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE** en identifiant les besoins et les attentes des usagers, en ajustant les quantités préparées et en réutilisant ou en donnant les restes (à l'aide d'applications telles que *Too good to go* par exemple), et, en dernier recours, en compostant les déchets organiques.

Pour réussir la transition vers une restauration collective responsable au sein d'une entreprise, il est recommandé d'identifier les besoins et attentes spécifiques des consommateurs et de les sensibiliser en les informant et en réalisant des enquêtes de satisfaction. —

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



### L'initiative « Mon Restau Responsable »

Léa Nature

Initié et proposé par la Fondation pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau'Co, le label « Mon Restau Responsable » est une démarche innovante qui accompagne les restaurants collectifs dans l'évolution de leurs pratiques, valorise leurs actions et les met en réseaux.

L'amélioration de la qualité des repas, du bien-être sur le lieu de restauration, des bons gestes (gaspillage, économies d'eau et d'énergie, produits d'entretien...), mais aussi de la participation au dynamisme social et territorial, sont au cœur de la démarche. Créé en 2016, « Mon Restau Responsable » compte aujourd'hui plus de 1 200 restaurants collectifs engagés sur tout le territoire français, notamment La Canopée, le restaurant d'entreprise de Léa Nature, au sein du BiO'Pôle de Léa à Périgny (17), labellisé « Mon Restau Responsable » en 2019. Restaurant d'entreprise de 300 places assises, La Canopée propose une cuisine de qualité, diversifiée et équilibrée préparée par un Chef, avec une offre de produits majoritairement bio et locaux.

## Mise en place d'un système de management environnemental

La mise en place de bonnes pratiques peut être coûteuse et leur efficacité compromise si elles ne sont pas coordonnées par un plan stratégique établi par l'équipe dirigeante.

C'est dans ce contexte que l'instauration d'un Système de management environnemental (SME) prend tout son sens. Il permet à l'équipe dirigeante, sur la base d'indicateurs variés mesurant la performance environnementale de l'entreprise (par exemple, la consommation en eau, en énergie et en papier), de définir les actions les plus utiles, les plus abordables et les plus urgentes sur la base de critères propres à chaque entreprise, d'arbitrer selon la stratégie souhaitée et enfin de s'assurer de l'implication indispensable de toutes les parties prenantes.

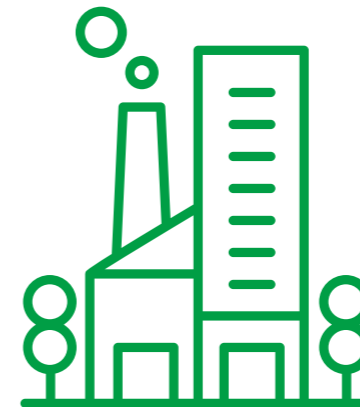
Les entreprises ciblent ainsi les activités les plus dommageables pour la biodiversité et les services écosystémiques et en suivent l'évolution à travers des indicateurs d'impact et de dépendance qu'elles intègrent dans leur gouvernance.

Le SME permet à l'entreprise, non seulement de s'assurer que ses procédures répondent aux exigences de la réglementation, mais aussi d'optimiser ses chances d'accéder à diverses certifications. En matière de biodiversité par exemple, l'AFNOR a développé la certification « AFAQ Biodiversité », basée sur 50 critères, comprenant notamment une sélection des zones qui peuvent être exploitées, la consultation avec les parties prenantes, le réaménagement et la restauration des sites ou encore le caractère patrimonial du territoire.

## Une gestion écologique du site

Le choix d'implantation et la gestion des sites de l'entreprise peuvent avoir des impacts néfastes sur la biodiversité, notamment en dégradant les écosystèmes du fait de « l'artificialisation » des milieux, c'est-à-dire la conversion d'espaces naturels ou agricoles en espaces urbanisés.

Pour réduire cet impact, il importe de ne pas bâtir sur des zones à enjeux écologiques forts (zones humides, corridors écologiques...), de choisir des lieux d'implantation déjà artificialisés et de permettre à la biodiversité de prospérer sur les sites en activité. Le recueil « Bonnes pratiques foncières pour aménager et gérer ses sites d'activité » donne plus de détails sur ce qu'une entreprise peut entreprendre à ce sujet.



« Le choix d'implantation et la gestion des sites de l'entreprise peuvent avoir des impacts néfastes sur la biodiversité. »

# Mobiliser toutes les parties prenantes

Les relations de l'entreprise avec l'ensemble de ses parties prenantes jouent un rôle crucial dans l'atteinte d'objectifs en faveur de la biodiversité à la hauteur des enjeux.

## Sensibiliser les salariés

L'adhésion des employés aux mesures prises en faveur de la biodiversité est la condition *sine qua non* à leur succès. Pour cela, certaines campagnes de sensibilisation et formations sont efficaces, comme par exemple l'organisation d'activités qui permettent de (re)créer du lien avec la nature (plantation d'un verger, d'un potager ou d'un jardin d'herbes qui valorisent les espèces régionales, mise en place d'un suivi des espèces présentes sur les sites d'implantation des entreprises...). Ces opérations de sensibilisation peuvent être menées par des employés de l'entreprise (ce qui peut nécessiter la formation de certains d'entre eux), ou en faisant appel à des experts de programmes de sciences participatives, comme Vigie Nature du Muséum national d'histoire naturelle, par exemple.

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



### Un outil d'écoconception des produits

L'Oréal

Depuis 2015, pour chacun de ses nouveaux produits, le groupe conçoit, rénove et partage avec ses salariés, son outil d'écoconception « Sustainable Product Optimization Tool » (SPOT), en tenant compte des limites planétaires. Développé avec l'appui d'un comité d'experts scientifiques indépendants, SPOT se fonde sur l'analyse du cycle de vie d'un produit cosmétique et de ses impacts sociaux et environnementaux. À ce titre, SPOT consolide 14 facteurs d'impacts environnementaux, incluant l'impact sur la biodiversité (*Land transformation, eutrophication freshwater & marine*), appliqués sur l'ensemble du

cycle de vie du produit, de la production du packaging à son recyclage, en passant par l'usage qu'en font les consommateurs et les ingrédients utilisés dans la formule.



### Informers et former ses salariés à l'impact des activités de l'entreprise

Orange Marine

Orange Marine organise des événements réguliers pour informer les salariés de l'impact des activités de l'entreprise sur la biodiversité et leur transmettre les moyens de les prévenir mais également recueillir leurs idées d'amélioration. L'entreprise a également formé des « officiers en passerelle » à l'observation des animaux marins pour préserver les espèces présentes dans ses zones d'activité, comme les phoques en Écosse ou encore les tortues en Guadeloupe.



### Faire intervenir des professionnels extérieurs

SNCF

La SNCF organise des interventions périodiques et ciblées au cours desquelles des professionnels extérieurs forment ou sensibilisent les agents sur certaines thématiques. Ainsi le Conservatoire botanique intervient au sujet de la flore ; la Fédération des chasseurs pour la faune, particulièrement sur les problématiques de heurts avec les animaux et sur une gestion adaptée du foncier, la Fédération de pêche, quant à elle, intervient sur les questions liées aux milieux aquatiques. Dans le cadre de son partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), un *serious game* a été développé pour les agents en charge de la gestion des infrastructures afin de les sensibiliser aux questions de biodiversité.



### Des masters spécialisés pour former ses collaborateurs

Eiffage

Depuis plus de 10 ans, Eiffage est engagé dans la formation et la sensibilisation des collaborateurs du groupe. Cet engagement se fait au travers du Master Bioterre (Biodiversité Territoire et Environnement), Master 2 diplômant chaque année cinq collaborateurs d'Eiffage, de deux formations internes et de campagnes de sensibilisation en France et en Europe.

De nombreux outils opérationnels et de sensibilisation sont utilisés, tels que le "Pack de prévention et de maîtrise des risques biodiversité", le "Pack d'identification et de gestion des espèces exotiques envahissantes", ou encore des outils relevant de l'innovation pédagogique permettant de toucher massivement les collaborateurs.

Des partenariats avec des associations telles que la LPO, Humanité & Biodiversité, ou le centre de soin aux animaux sauvages Athénas, contribuent également à la prise de conscience générale de l'importance de la prise en compte et de la préservation de la biodiversité dans les métiers.

## Établir une relation de confiance avec les fournisseurs

Le meilleur moyen pour une entreprise de garantir que les produits qu'elle commercialise ne soient pas entachés de mauvaises pratiques vis-à-vis de la biodiversité est d'être vigilant tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Elle y parviendra plus facilement si elle noue des accords solides avec ses fournisseurs, basés sur une confiance mutuelle, et que les parties obtiendront en partageant leurs connaissances et bonnes pratiques.

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



### Des contrats pour développer l'agroécologie

Système U

En mai 2019 a été signé le renouvellement pour cinq ans du contrat d'engagement entre U Enseigne et le groupe coopératif Triskalia et sa filiale Gelagri, poursuivant ainsi un partenariat actif depuis 1986. Élargi à 16 références en 2016, ce nouvel accord porte désormais sur la fourniture de 20 références de légumes surgelés à la Marque U d'origine France, labellisés « Agri Confiance ». L'engagement de volume permet au partenaire de U Enseigne de sécuriser ses débouchés et de renforcer sa démarche tournée vers l'agroécologie.



### Accompagner et sécuriser les filières bio

Carrefour

Carrefour s'appuie sur son savoir-faire en matière d'accompagnement de filières afin de sécuriser ses approvisionnements en produits biologiques. Des équipes dédiées travaillent à établir des partenariats avec le monde agricole bio et à sécuriser les producteurs au moyen d'une contractualisation plus favorable. Carrefour propose aux fournisseurs en agriculture biologique des contrats de 3 à 5 ans, avec des engagements sur le volume et le prix d'achat, permettant de prendre en compte les exigences et les contraintes de la production. Les équipes de la direction Bio se déplacent sur tout le territoire pour rencontrer les organisations agricoles locales afin d'être au plus près de la production et du terrain pour développer des filières d'approvisionnement locales. Cela permet au groupe de faire connaître ses besoins pour orienter la production des agriculteurs mais aussi d'identifier les opportunités d'offres proposées par les agriculteurs sur le terrain.

## Informer les clients et les consommateurs

Le comportement des consommateurs a un impact majeur sur l'environnement. Les entreprises peuvent influencer sur leurs pratiques en les informant, lors de l'achat du produit, sur sa bonne utilisation et son traitement une fois que celui-ci arrive en fin de vie. La communication de l'entreprise et la formation des salariés qui travaillent au contact des clients (vendeurs, chefs de projet, chargés de communication...) sont deux leviers d'action performants.

Une entreprise peut informer ses clients et ses investisseurs sur ses pratiques vertueuses, par exemple en communiquant sur :

- la composition du prix de vente, permettant ainsi de faire valoir la part du prix dédiée à la conservation et/ou la protection de la biodiversité ;
- les paiements pour services écosystémiques ou encore l'obtention de prix et de trophées liés à la biodiversité.

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



### Sensibiliser les consommateurs Groupe Rocher

Le groupe Rocher accueille et sensibilise le grand public à la biodiversité dans son jardin botanique de La Gacilly. Espace d'observatoire du vivant et puits d'innovation, ce jardin botanique est également représentatif de la politique de gestion écologique du groupe : essences indigènes au territoire, tontes différenciées, haies bocagères ou encore prairies sauvages y sont présentes.

## Penser « territoires » et impliquer les riverains

Les enjeux relatifs à la biodiversité doivent être analysés sous un prisme territorial, prenant en compte les cultures locales et le développement de partenariats avec les acteurs locaux.

Les parties prenantes peuvent être consultées et impliquées à différentes phases du projet d'entreprise afin d'appréhender au mieux les impacts, les relations d'interdépendance et les opportunités qui se présentent sur le territoire.

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



### Mise en place d'une concertation territoriale écologique Eiffage

Eiffage démultiplie les « ouvrages de transparence écologique » sur les réseaux autoroutiers existants, au travers d'un programme de 19 ouvrages de génie civil permettant le passage de la faune (appelés écoponts ou passages à faune), sur le réseau APRR/AREA.

Le groupe travaille également à la « reconnexion des continuités écologiques d'un point de vue territorial » qui permettent aux espèces de se déplacer, au travers de la compensation écologique. Pour ce faire, il promeut la concertation territoriale écologique, en amont et en cours de projet, pour que la construction soit un levier contribuant à la fortification des réseaux écologiques.

Dans le cadre d'un projet d'autoroute, Eiffage a par exemple fait appel à une entreprise pour modéliser les continuités écologiques à l'échelle territoriale et identifier les zones prioritaires sur lesquelles étudier la mise en place de sites de compensation. Une concertation a par ailleurs été menée avec les collectivités locales, la LPO et une réserve naturelle afin de réaliser des aménagements écologiques dans le lit majeur d'un cours d'eau.

Eiffage cofinance avec l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, une thèse sur les « Logiques de territoire(s) et dynamiques écologiques dans la compensation », visant à améliorer les bénéfices à l'échelle territoriale de projets de grande ampleur.



### Optimisation des espaces délaissés SNCF

La SNCF permet aux parties prenantes, notamment les riverains, les gestionnaires d'espaces naturels extérieurs, la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, les agriculteurs et les éleveurs, de contribuer à la gestion durable des « délaissés de voirie » (parcelles qui ne sont plus utilisées pour la circulation). Ces mises à disposition réduisent les besoins d'entretien des parcelles par le groupe, évitent la création de dépôts sauvages de déchets et favorisent le développement durable des territoires ruraux à travers le réaménagement d'un territoire. La restauration de la biodiversité consiste par exemple dans la plantation de haies, de bords de chemins et de champs, ou encore le développement du pastoralisme et l'approfondissement du suivi scientifique et des connaissances locales<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Pour plus d'informations, se référer au recueil « Les bonnes pratiques foncières pour aménager et gérer ses sites d'activité ».

## Inclure toutes les filières de son activité et développer des partenariats d'engagements

Développer des partenariats et des synergies entre acteurs de la même filière permet de mutualiser les efforts. Les grandes entreprises ont un effet d'entraînement sur les plus petites et peuvent engendrer des dynamiques positives en ayant par exemple recours à des « Green Offtake Agreement » ou « contrats d'achats long terme ». De cette manière, elles valorisent les engagements de leurs fournisseurs et elles leur apportent la sécurité financière nécessaire à l'instauration de pratiques vertueuses qui requièrent souvent des investissements initiaux.



### UNE PLATEFORME COLLABORATIVE AUTOUR D'ENGAGEMENTS PARTAGÉS POUR L'ÉLEVAGE

Duralim est la première plateforme collaborative française pour l'alimentation durable des animaux d'élevage. Elle se fonde sur des engagements communs rassemblés au sein d'une charte partagée et reconnue par l'ensemble de la filière. Cette charte contient neuf objectifs répartis en deux axes : un axe de valorisation (par exemple, l'origine France largement majoritaire des matières premières ou encore les efforts d'optimisation de la valorisation des ressources) et un axe de progrès (par exemple, les approvisionnements durables en protéines végétales ou la connaissance de l'empreinte environnementale du secteur de l'alimentation animale française). En 2018, les membres de Duralim se sont engagés à atteindre 100 % d'approvisionnement durable pour l'alimentation animale d'ici à 2025, c'est-à-dire assurant une pratique agricole respectueuse de l'environnement et des humains, une gestion responsable des ressources et la lutte contre la déforestation mondiale. Pour y parvenir, les initiatives des signataires sont nombreuses. Par exemple, l'atteinte d'un taux de matières premières françaises supérieur à 80 % dans la fabrication d'aliments pour la nutrition animale, ou la réalisation d'une cartographie sur les origines et la durabilité des matières premières afin d'éclairer les choix d'approvisionnement, etc.

## Faire appel à des scientifiques et des ONG expertes

Plusieurs entreprises sont engagées dans des collaborations avec des ONG expertes. Cela leur donne accès aux avancées de la recherche et aux bonnes pratiques associées afin de renforcer leurs actions en faveur de la biodiversité.

### EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



#### Lier des partenariats avec des associations de protection de l'environnement

Orange Marine

Pour renforcer son engagement à préserver la biodiversité, Orange Marine noue des partenariats avec des associations de protection de l'environnement et des organismes scientifiques. En 2010, Orange Marine est devenue partenaire de l'association varoise « Souffleur d'Écume ». À ce titre, l'un des navires câblés a été équipé pour tester un système de repérage des cétacés (baleines, dauphins, cachalots), permettant d'éviter les collisions avec les mammifères marins. Aujourd'hui ce système a été généralisé pour répondre aux exigences de la loi biodiversité de 2016 et du décret « anticollision » qui en découle.

Orange Marine est également partenaire du programme européen EURO-ARGO qui vise, via le déploiement de flotteurs, à étudier l'impact du changement climatique sur les océans. Depuis 2018, les navires de la compagnie ont ainsi déployé une dizaine de flotteurs sur leurs routes de transit.



#### Contribuer à des programmes de recherche

Eiffage

Eiffage contribue, au travers du Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB), au programme de recherche « Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages » (ou ITTECOP) pour améliorer la compréhension des liens entre le transport, les infrastructures, le territoire et la biodiversité, et ainsi mieux appréhender ces liens. Ce programme est conduit par le ministère de la Transition écologique et solidaire, en coordination avec l'Ademe.

Eiffage finance et pilote l'Observatoire socio-économique et environnemental de la ligne à grande-vitesse (LGV) Bretagne Pays de la Loire, programme de recherche sur 10 ans qui regroupe l'État et les autres co-financeurs de la LGV, SNCF Réseau, les représentants des territoires traversés, les acteurs économiques et les agences d'urbanisme concernés, le monde associatif, et Eiffage Rail Express, en charge du contrat de partenariat.

Le groupe co-finance et contribue également au programme de recherche E3S, co-construit par les équipes d'Eiffage et les acteurs académiques du projet E3S de l'université Gustave Eiffel.



#### Réaliser un diagnostic écologique

Léa Nature

Tous les cinq ans, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) réalise un diagnostic écologique des trois sites de Léa Nature, à Périgny. Elle fait des préconisations sur les aménagements et méthodes de gestion des espaces verts. Pour les salariés, la LPO anime des ateliers sur la découverte des oiseaux et des insectes dans ses jardins, ainsi que des constructions de gîtes à hérisson ou de mangeoires à oiseaux. Huit sites sont déjà labellisés et six sites sont en cours de labellisation (objectif 2022).



#### Des projets pour appuyer la recherche sur la biodiversité

LVMH

Le groupe LVMH est membre-fondateur de la Fondation de la recherche sur la biodiversité (FRB), plateforme d'échange, créée en 2008, entre les acteurs scientifiques et les acteurs de la société sur la biodiversité.

Le groupe s'engage également à contribuer au domaine de la recherche via la mise en place de projets pilotes et de projets de recherche pour son approvisionnement en matières animales. Ses démarches sont évaluées par un comité scientifique ad hoc composé d'experts indépendants, externes au groupe.

En 2019, LVMH a signé un partenariat de cinq ans avec le programme « l'Homme et la biosphère » de l'Unesco, dont la devise est « Vivre en harmonie avec la nature ». Dans ce cadre, le groupe finance le déploiement de projets aux retombées environnementales, sociales et économiques. Ces projets, menés au sein des réserves de biosphère (701 réserves réparties dans 124 pays), sont validés par des experts scientifiques indépendants. Initié par la Maison Guerlain, le premier projet repose sur la formation de nouveaux apiculteurs par l'Observatoire français d'apiculture. Issus de 88 réserves de biosphère, ces apiculteurs contribueront, au cours des cinq années à venir, à l'installation de ruches avec un objectif de 440 millions d'abeilles supplémentaires pour polliniser la flore des réserves et générer des revenus complémentaires pour les communautés locales.



#### Des collaborations scientifiques pour la défense des écosystèmes marins en péril

L'Oréal

L'Oréal a construit et renforcé, avec l'appui de l'ONG Rainforest Alliance, sa politique d'approvisionnement durable des ingrédients renouvelables. Plus largement, L'Oréal s'attache à prendre en compte les attentes de ses parties prenantes dans sa stratégie, y compris sur la biodiversité.

Dans le domaine de la biodiversité marine, L'Oréal soutient les travaux de la Fondation Tara avec laquelle le groupe a noué un partenariat pluriannuel permettant de financer de la recherche scientifique sur les écosystèmes marins en péril. Cette collaboration scientifique se poursuit avec le centre scientifique de Monaco pour l'évaluation de l'impact des matières premières sur les coraux, qui représentent jusqu'à 30 % de la biodiversité marine (développement de méthodes, publications scientifiques).

### Coalitions d'entreprises et soutien des pouvoirs publics

Il existe de nombreuses initiatives d'entreprises liées à la préservation de la biodiversité, dont *Business for Nature* ou encore *Natural Capital Coalition*. Mises en place à différentes échelles territoriales (régionales, nationales et mondiales), ces coalitions sont souvent engageantes. D'un côté, elles font la promotion des actions bénéfiques à la biodiversité. D'un autre, elles communiquent sur les actions néfastes et agissent chacune à leur manière pour leur réduction : partage de bonnes pratiques, accès à l'expertise, proposition de procédures, etc.

La Plateforme de l'initiative française pour les entreprises et la biodiversité, portée par ORÉE valorise les engagements français vis-à-vis des enjeux de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB). Elle a notamment lancé en 2019 un recueil des initiatives de prise en compte de la biodiversité aux niveaux mondial, européen et national<sup>18</sup>.

Les entreprises peuvent également se rapprocher des pouvoirs publics, à l'origine de la réglementation et de la transposition en droit français des politiques internationales sur la préservation de la biodiversité. Les pouvoirs publics développent des outils à destination des entreprises pour leur donner l'opportunité de s'engager dans une démarche de durabilité. C'est notamment l'objectif de l'initiative des Entreprises engagées pour la nature/act4nature France<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> [entreprises-biodiversite.fr/initiatives-de-prise-en-compte-de-la-biodiversite-au-niveau-mondial-europeens-et-national/](https://entreprises-biodiversite.fr/initiatives-de-prise-en-compte-de-la-biodiversite-au-niveau-mondial-europeens-et-national/)

<sup>19</sup> <https://engagespourlanature.biodiversite-tousvivants.fr/>

<sup>20</sup> [www.chaire-comptabilite-ecologique.fr/la-chaire?lang=fr](http://www.chaire-comptabilite-ecologique.fr/la-chaire?lang=fr)



## Instaurer une comptabilité environnementale

Le capital naturel n'est actuellement pas pris en compte par le Plan comptable général, car les ressources naturelles sont encore principalement gratuites ou ont un prix dérisoire, et sont traitées comme si elles étaient infinies. C'est ce que tente de pallier la comptabilité environnementale. Plusieurs méthodes sont actuellement à l'étude ou déjà déployées par certaines entreprises pour permettre la comptabilisation du capital naturel au même titre que les capitaux humain et financier.

Souvent considérée comme une contrainte et un coût supplémentaire pour l'entreprise (coût de l'implémentation et ajout de charges), la comptabilité environnementale, pour toutes les raisons développées dans ce recueil, devient vite un atout pour une entreprise qui, en l'utilisant, avance et se développe de manière transparente, gagne en flexibilité et est en phase avec les préoccupations de la société et des consommateurs.

### EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



#### Création d'une chaire partenariale de comptabilité écologique LVMH

Avec des enseignants chercheurs d'AgroParisTech, l'ordre des experts-comptables et des structures académiques françaises, le groupe LVMH a initié une chaire partenariale de « comptabilité écologique » portée par la Fondation AgroParisTech et maintenant appuyée par le ministère de la Transition écologique et solidaire. L'objectif de cette chaire est de développer, d'expérimenter et d'instaurer des systèmes de comptabilité extra-financiers qui soient au service de tous les acteurs de la société et d'une transition écologique basée sur les principes de la durabilité forte, où les capitaux naturels, économiques et humains ne sont pas substituables et doivent être maintenus.

Pour expliciter la comptabilité écologique en durabilité forte, selon cette chaire partenariale, il ne s'agit pas de donner un prix à la nature, cor-

respondant aux services et à la productivité pour les êtres humains, que fournirait cette dernière ou de représenter l'environnement comme un capital naturel — si on souscrit à l'emploi de ce terme — composé d'actifs, qu'ils soient substituables ou non-substituables, ni de proposer une nouvelle manière de créer de simples opportunités financières.

La comptabilité écologique en durabilité forte, selon la chaire<sup>19</sup>, c'est au contraire évaluer les coûts des actions nécessaires à l'atteinte d'objectifs écologiques, potentiellement dynamiques et évolutifs. Ces objectifs de bon état écologique ou de conservation sont définis à partir de conventions scientifiques et politiques, sachant que ce bon état écologique admet des compensations potentielles, fondées uniquement sur un principe d'équivalence biophysique non anthropocentrée et justifiée au regard des standards de l'écologie scientifique.

Il s'agit de concevoir un langage commun pour initier un nouveau dialogue entre les acteurs de la société concernant le rapport à l'environnement, les coûts qui y sont associés et les potentiels nouveaux consentements individuels et collectifs. Il s'agit aussi de prendre en compte les impacts négatifs ou positifs que la société ou l'entreprise fait porter sur l'environnement (vision « intérieur-extérieur ») et de faire émerger une manière de créer de nouvelles sources de revenus, sur la base de ce nouveau dialogue, en repensant le rapport de la société et de l'entreprise à la nature.

La chaire anime des groupes de travail, encadre des travaux et des thèses de jeunes chercheurs et organisera un colloque annuel. Les premières expérimentations débutent, sur le terrain, au printemps 2020, à partir des données des vignobles champenois de LVMH.



« L'adhésion des employés aux mesures prises en faveur de la biodiversité est la condition sine qua non à leur succès. »

# Remerciements



EIFFAGE



L'ORÉAL

LVMH



Le ministère de la Transition écologique et solidaire remercie les entreprises et les contributeurs ayant participé à la réalisation de ce recueil.



## D'autres recueils de bonnes pratiques à découvrir également

- Les bonnes pratiques foncières (1) : s'implanter sur un territoire
- Les bonnes pratiques foncières (2) : aménager et gérer ses sites d'activité
- Les bonnes pratiques pour les entreprises du secteur financier
- Les bonnes pratiques pour les entreprises dont les matières premières sont issues du vivant



**Entreprises engagées pour la nature** – Act4nature France – est une démarche du ministère de la Transition écologique et solidaire, portée par l'Office français pour la biodiversité (OFB). Elle constitue le volet « entreprises » de l'initiative « Engagés pour la nature », aux côtés des territoires et des partenaires qui les accompagnent et se mobilisent auprès des citoyens. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Elle s'articule avec la démarche Act4nature international, dispositif d'engagements volontaires d'entreprises internationales pour la biodiversité, animé par EpE.



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité, publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité. Tous vivants ! », vise à mettre en œuvre cet objectif. Il a vocation à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité afin de renforcer l'action de la France en faveur de cet enjeu planétaire.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>  
et sur les réseaux sociaux

**#engagespourlanature**

Pour nous contacter

[entreprisesengagees@ofb.gouv.fr](mailto:entreprisesengagees@ofb.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Édition JUILLET 2020

Commissariat général au  
développement durable  
Tour Séquoia  
92055 La Défense Cedex

Conception et réalisation graphique :  
Clémentine Bibet